



Termes de référence Mission d'expertise court terme

Consortium : CFI (Groupe France Médias Monde), ANSA, Article 19, Deutsche Welle Akademie, France Médias Monde (France 24/RFI/Monte Carlo Doualiya), l'INA (Institut national de l'audiovisuel) et Thomson Media

Programme PAMT 2 - Tunisie - EuropeAid/140677/DH/SER/TN

Activité ATC1-5 : Soutien à l'opérationnalisation du Conseil de Presse

Sous-activité ATC1-5.2 : Mission d'évaluation interne (diagnostic et bilan)

Objet : Mission d'évaluation interne et bilan du premier mandat du Conseil de Presse : Leçons apprises et recommandations pour le futur mandat

Intitulé du poste : 1 expert(e) non principal(e) court terme, spécialiste en évaluation institutionnelle et en audit organisationnel, doté.e de connaissances et de compétences dans le domaine médiatique

Type d'engagement : Contrat de prestation de Service (CPS)

Pays, ville : Tunis, Tunisie

Période du contrat : 20 octobre 2023 au 20 décembre 2023

Nombre total maximal de Homme/Jours (H/J) de la mission : 20 H/J à Tunis, Tunisie

Niveau de rémunération : Catégorie II

Contexte général d'intervention :

Le projet PAMT 2 (EUROPEAID/140677/DH/SER/TN), également appelé Programme d'appui aux médias tunisiens (PAMT 2), est financé sur 5 ans (2021-2026) par l'Union européenne. Il s'appuie sur les acquis de la première phase du projet MEDIA UP (PAMT 1) mis en œuvre de mai 2017 à novembre 2020.

Il s'inscrit en Tunisie dans le cadre plus large du PAGE, le Programme d'appui à la gouvernance économique (ENI/2019/041-891), qui vise notamment à renforcer la capacité des médias à développer des contenus et des débats pluralistes sur les réformes et les enjeux socio-économiques.

Le projet PAMT 2, piloté par la Délégation de l'Union européenne en Tunisie, a été lancé le 11 mars 2021 pour une durée de 60 mois. Il bénéficie d'une assistance technique mise en œuvre par un consortium européen animé par CFI Développement Médias, en coordination avec

ANSA, Article 19, Deutsche Welle Akademie, France Médias Monde (France 24/RFI/Monte Carlo Doualiya), l'INA (Institut national de l'audiovisuel) et Thomson Media.

L'assistance technique est chargée de fournir, pendant les 5 années du programme, de l'expertise long terme, 3 experts principaux (EP) basés à Tunis et de l'expertise court terme (ECT), avec une provision de 3.000 H/J au total pour l'ensemble des activités afin d'assurer la mise en œuvre des activités du projet PAMT 2, sous différentes formes telles que : apprentissage pair à pair, études/recherches, conseil/expertise spécifique, formation en ligne/in situ, conférences/forums professionnels, laboratoires d'innovation, tables rondes/ateliers participatifs, et voyages d'étude.

Les objectifs du programme PAMT 2 sont :

Objectif général : Contribuer à un débat pluraliste et inclusif autour des enjeux socio-économiques affectant les citoyens tunisiens.

Objectifs spécifiques et intermédiaires :

OS1 : Les médias tunisiens bénéficiaires offrent une information fiable et diversifiée, notamment sur les enjeux socio-économiques

- **OII.1** Les médias exercent dans un environnement mieux régulé
- **OI 1.2** Les médias adoptent des règles de fonctionnement visant à renforcer leur efficacité, leur pérennité et leur inclusivité
- **OI 1.3** Les médias adaptent leurs productions aux besoins et attentes du public, notamment en matière d'information socio-économique
- **OI 1.4** Les médias accèdent plus aisément à l'information publique (conformément à la Loi de 2016)

OS2 : Les citoyen.ne.s tunisien.ne.s identifient mieux le positionnement des sources et moyens d'information

- **OI 2.1** Les acteurs publics et associatifs élaborent et mettent en œuvre ensemble une stratégie nationale d'éducation aux médias

Les activités du programme à destination des bénéficiaires sont réparties selon 7 axes de travail et de coordination (ATC) -ou lots de travail - distincts :

ATC 0 : Gestion du Programme

ATC 1 : Régulation et transparence économique, déontologie professionnelle

ATC 2 : Médias de service public

ATC 3 : Management des médias privés et associatifs

ATC 4 : Contenus adaptés et innovants
ATC 5 : Communication publique et accès à l'information
ATC 6 : Éducation aux médias et à l'information

Justification de la mission

Les récents événements ayant marqué la scène médiatique tunisienne, dont la décision des autorités de confirmer le départ à la retraite du président la HAICA sans nommer un nouveau président, ont suscité des inquiétudes concernant le devenir du processus pour le développement en Tunisie d'un écosystème viable de régulation et d'autorégulation des médias. L'organisation ARTICLE 19 avait exprimé, suite à ces événements, des craintes quant aux risques d'une ingérence du gouvernement dans le fonctionnement du système de régulation des médias¹.

Constitué officiellement le 15 septembre 2020, le Conseil de presse est considéré comme le fruit de l'engagement de la profession, toutes structures professionnelles confondues, dans un long processus de concertations et de réflexion pour défendre les valeurs de la liberté d'expression, l'indépendance, la transparence, le pluralisme et la bonne gouvernance des médias, mais surtout pour créer les conditions favorables à la promotion d'une culture et de mécanismes viables pour la redevabilité des médias à l'égard du public.

Dans ses textes constitutifs, le Conseil se doit, conformément à sa mission :

- Défendre et promouvoir la liberté d'expression et de la presse
- Surveiller et suivre la pratique journalistique et son adéquation avec les normes professionnelles et l'éthique du travail journalistique ;
- Jouer un rôle de médiateur entre les journalistes, les médias et le public ;
- Former, informer et diffuser une culture du journalisme de qualité.

Depuis, plusieurs étapes ont été franchies sur la voie de la mise en place du Conseil de presse, qui a réussi, avec l'appui de la société civile médiatique, à transformer les difficultés d'ordre juridique en atouts lui permettant de préserver son indépendance et sa légitimité professionnelle. On cite notamment la création de trois commissions dédiées aux plaintes, à la formation et à l'éthique journalistique.

De même, un appui a été apporté par le PAMT1 au Conseil de Presse pour la création d'un site web. Cet effort vient d'être conforté, dans le cadre du PAMT2, avec la réalisation d'une analyse des parties prenantes de l'autorégulation des médias en Tunisie. Parmi les résultats de cette

¹ <https://www.article19.org/resources/tunisia-sustainable-regulatory-authority-free-media/>

analyse, une recommandation clé est la réalisation d'une évaluation interne couvrant le premier mandat du Conseil de Presse.

Les conclusions et les recommandations contribueront à orienter les prochaines étapes du développement du Conseil de Presse, qui a bénéficié d'une extension de 6 mois accordée aux membres actuels pour gérer la période transitoire jusqu'à la nomination de nouveaux membres qui prendront la relève.

La mission s'inscrit dans le cadre spécifique de :

Activité ATC1-5 : Soutien à l'opérationnalisation du Conseil de Presse

Sous-activité ATC1-5.2 : Mission d'évaluation interne (diagnostic et bilan)

L'activité contribuera directement à l'atteinte de l'objectif intermédiaire OI1.1 « Les médias exercent dans un environnement mieux régulé » et au produit P1.1.2 « Les mécanismes d'autorégulation des médias sont renforcés ».

Description de la mission

1. Objectifs :

L'objectif principal de cette mission est de réaliser une évaluation interne et un bilan approfondi du premier mandat du Conseil de Presse, en se concentrant sur les aspects suivants :

1. Examiner les étapes et les processus de création du Conseil de Presse, ainsi que les mesures prises depuis sa création pour son opérationnalisation.
2. Évaluer les résultats préliminaires obtenus jusqu'à présent par le Conseil de Presse.
3. Identifier les défis rencontrés par le Conseil de Presse au cours de son premier mandat.
4. Rassembler tous les documents pertinents du Conseil de Presse.
5. Fournir une liste de leçons apprises à partir de l'expérience de l'actuel Conseil de Presse.
6. Formuler des recommandations basées sur l'expérience de l'actuel Conseil de Presse pour guider le futur Conseil.

2. Méthodologie :

Pour garantir une évaluation complète et représentative, la méthodologie de cette évaluation interne et bilan du premier mandat du Conseil de Presse sera élaborée en collaboration étroite avec les parties prenantes internes du Conseil de Presse, notamment les membres du Conseil, les membres de ses commissions et les membres de l'Association d'Appui au Conseil de Presse. L'implication active de ces parties prenantes dans le processus d'évaluation garantira une analyse qui couvre tous les aspects essentiels du premier mandat du Conseil de Presse.

Les techniques méthodologiques de cette évaluation comprendront :

- Des entretiens individuels et en groupes avec les membres du Conseil de Presse, les membres des commissions et les membres de l'association d'appui pour recueillir leurs perspectives, leurs expériences et leurs évaluations du premier mandat du Conseil de Presse.
- Une analyse documentaire quantitative et qualitative de tous les documents pertinents produits par le Conseil de Presse, y compris les procès-verbaux, les rapports, les décisions, les communiqués, les avis et les publications et tout autre document pertinent.
- Une analyse de la couverture médiatique et de la présence du Conseil de Presse en ligne, y compris son site web et comptes sur les médias sociaux.

Description des livrables

- Un document détaillant la méthodologie utilisée pour l'évaluation, y compris les techniques méthodologiques, les sources de données, les procédures d'analyse, etc.
- Un rapport d'évaluation détaillé décrivant les étapes et les processus de création du Conseil de Presse, les résultats préliminaires obtenus jusqu'à présent, les défis rencontrés, les documents pertinents rassemblés, les leçons apprises à partir de l'expérience actuelle du conseil de presse, et les recommandations pour guider le futur conseil de presse.
- Une liste exhaustive des documents pertinents du Conseil de Presse rassemblés au cours de l'évaluation et les versions électroniques des documents collectés organisés et répertoriés.

Par ailleurs, une feuille de temps mensuelle individuelle signée par l'ENP et soumise au plus tard à la fin du mois.

Dans le cas où des dépenses accessoires seraient mobilisées (e.g., location de salles de réunion, pauses café ou déjeuners), l'ENP s'assurera de faire signer aux participants une liste de présence qu'il/elle remettra à l'assistante administrative du PAMT2, ainsi que les autorisations au droit à l'image signées, le cas échéant.

Lieux, dates et durée des prestations

La mission est prévue du 20 octobre 2023 au 20 décembre 2023 en Tunisie.

La durée globale maximale de cette mission, décomptée en jours travaillés n'excèdera pas 20 H/J au total répartis comme suit de manière prévisionnelle :

- Développer la méthodologie de l'évaluation en collaboration avec l'équipe du Conseil de Presse. (2 jours)
- Collecter des documents pertinents du Conseil de Presse et des données sur la couverture médiatique du Conseil de Presse et sa présence en ligne. (3 jours)
- Rassembler, organiser et répertorier tous les documents pertinents préparés par le Conseil de Presse au cours de son premier mandat et effectuer une analyse quantitative et qualitative des documents collectés qui sera utilisé dans le rapport d'évaluation. (3 jours)
- Mener des entretiens individuels et de groupes avec les membres du Conseil de Presse, les membres de ses commissions et l'Association d'Appui. (5 jours)
- Rédiger le rapport d'évaluation interne et du bilan du premier mandat du Conseil de Presse, y compris les constatations, les leçons apprises et les recommandations. (5 jours)
- Révision du rapport d'évaluation à la lumière du feedback du Conseil de Presse. (1 jour)
- Préparer une présentation des résultats qui sera utilisé pour une restitution interne avec les parties prenantes du Conseil de presse et participer à la restitution. (1 jour)

Les candidat.e.s sont appelé.e.s à confirmer leurs disponibilités effectives pour remplir la mission sur la période lors de sa candidature.

La mission prendra effet à compter de la date d'émission de l'ordre de mission et s'achèvera à la remise de l'ensemble de livrables au plus tard à la fin de la mission.

Tout.e candidat.e fonctionnaire devra justifier sa disponibilité administrative en apportant la preuve de son détachement ou d'un congé personnel préalablement autorisé par son administration de rattachement.

Pilotage de la mission

La présente mission sera placée sous la coordination technique de l'EP1, cheffe d'équipe du projet, Mme Virginie Jouan, ainsi que de Mme Imen Ladjimi, représentant Article 19. Elles s'assureront du cadrage technique et méthodologique de l'intervention des experts sélectionnés.

La coordination contractuelle, budgétaire et logistique de la mission sera organisée par Article 19, avec l'appui de l'assistante du projet PAMT2 et du prestataire de services logistiques du projet à Tunis. Les EP et les membres du Consortium faciliteront l'accès et la transmission des informations pertinentes et l'accès aux interlocuteurs idoines dès la confirmation de la mission ainsi que l'ensemble des templates de reporting.

Profil souhaité de l'ENP : spécialiste en évaluation institutionnelle et en audit organisationnel, doté.e de connaissances et de compétences dans le domaine médiatique

Qualifications et compétences

- Etre titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau Licence classique, professionnelle, Bachelor ou équivalent, en journalisme, en sciences politiques, en sciences sociales, en droit ou dans un domaine pertinent ;
- Une compréhension du fonctionnement du secteur médiatique et ses principaux acteurs, des enjeux de la liberté de la presse et de l'autorégulation dans le contexte tunisien.
- Une maîtrise des méthodes d'évaluation, d'analyse documentaire, d'entrevues et d'analyse quantitative et qualitative.
- Capacité démontrée à analyser des données et à formuler des conclusions et des recommandations pertinentes.
- Maîtrise des outils informatiques de bureautique standard.
- Avoir une maîtrise professionnelle du français écrit et oral [indispensable pour le reporting, non optionnel] et de l'arabe.

Expérience professionnelle

- Avoir une expérience démontrée (entre 5 et 12 ans) dans l'évaluation, l'analyse ou l'audit de processus organisationnels, de préférence dans le domaine des médias ou un domaine proche, en Tunisie.

Principe d'équité des opportunités

Le Consortium réunissant CFI et ses partenaires pour la mise en œuvre du projet Programme PAMT 2- Tunisie - EuropeAid/140677/DH/SER/TN s'engage pour une politique d'égalité d'opportunités dans l'accès aux missions du projet placées sous sa responsabilité.

En particulier, le Consortium met en place une méthodologie de sélections des experts mandatés sur le projet prohibant toutes discriminations du candidat liées à son genre, son orientation sexuelle, son âge, sa condition physique ou son handicap, sa nationalité ou son origine ethnique, sa religion, sa croyance, ou son absence de religion ou de croyance, son appartenance ou apparentement à un parti politique, un syndicat, une association ou tout autres mouvement/organisme, hors questions de conflits d'intérêt direct au vu de la mission confiée.

En particulier :

- Nous basons nos méthodes de sélection sur des évaluations standardisées et objectives basées sur les compétences ;
- Nous effectuons des filtrages et des notations de CV anonymes uniquement sur des critères objectifs, dont la définition est donnée de manière exhaustive au sein des présents TDR ;
- Nous prévoyons des aménagements raisonnables pour vous si vous avez un handicap ou des besoins spécifiques (notamment lié aux conditions de déplacement et/ou d'hébergement lors de mission en Tunisie) ;
- Nous identifions les facteurs de blocage et les obstacles qui pourraient affecter notre procédure de diffusion des offres et de sélection des profils et adoptons des mesures correctives ;
- Nous communiquons auprès des membres des jurys de sélection chargés d'évaluer vos compétences la manière de sélectionner et de recruter la plus impartiale, objective et professionnelle possible, en respectant l'égalité des chances et de traitement.

Clause de non-responsabilité

Les informations et les points de vue exposés dans ces Termes de références, ainsi que dans les livrables appelés à être fournis par l'expert retenu au cours de la mission, sont et seront ceux de leur auteur ou auteurs respectifs, et ne reflètent pas, ni ne reflèteront pas, nécessairement la position officielle de la Commission européenne et de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.

Candidatures

Les candidat.e.s sont invité.e.s à prendre connaissance de l'annexe 1 relative à la collecte de données personnelles et à faire parvenir par email leur CV sous le format fourni en annexe 2, avec comme objet « Mission d'évaluation interne et bilan du premier mandat du Conseil de Presse » à l'adresse mail suivante :

imen@article19.org

Une candidature vaut pour approbation ferme et définitive du candidat de la note annexe relative à la collecte et à la conservation des données par le Consortium.

ANNEXE 1- NOTE RELATIVE A LA COLLECTE ET A LA CONSERVATION DES DONNEES DANS LE CADRE DES CANDIDATURES AUX MISSIONS D'EXPERTISE DU PROJET PAMT 2 (EUROPEAID/140677/DH/SER/TN),

1. Conformément aux articles 13(1) et 13(2) du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (Journal officiel de l'UE L 119 du 04/05/2016, p. 1), ci-après " RGPD ", ainsi que, tout autre règlement, loi et décision applicables en matière de protection des données personnelles, vous êtes informé que lors de votre participation à cet appel à candidature, des données personnelles seront collectées.

A des fins de justification contractuelle, et de pilotage technique du projet, sont ainsi collectés pour l'ensemble des candidats postulant à une mission d'expertise court terme sur le projet PAMTP 2 (EUROPEAID/140677/DH/SER/TN) :

- Les coordonnées complète : Nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone
- L'ensemble des informations fournies au sein du CV de candidature
- Le cas échéant, les justificatifs complémentaires d'expérience ou de formation demandés au sein des TDR

Ces documents sont collectés par voie électronique lors de la soumission de son CV par le Candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement aux fins susmentionnées (participation au processus de sélection à une mission d'expertise court terme sur le projet PAMT 2 (EUROPEAID/140677/DH/SER/TN)).

En fournissant ces données, vous reconnaissez et acceptez qu'elles puissent être transmises aux tiers suivants :

- Les membres du projet Consortium identifiés ci-après : CFI (Groupe France Médias Monde), ANSA, Article 19, Deutsche Welle Akademie, France Médias Monde (France 24/RFI/Monte Carlo Doualiya), l'INA (Institut national de l'audiovisuel) et Thomson Media
- La Commission européenne et/ou ses agences exécutives et organes de contrôle, les auditeurs et évaluateurs du projet EUROPEAID/140677/DH/SER/TN.

Ces données peuvent être conservées jusqu'en octobre 2024, conformément à la législation en vigueur et à l'exigence contractuelle du contrat de service EUROPEAID/140677/DH/SER/TN.

2. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de transfert des données la concernant. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique auprès de CFI à l'adresse rgpd@cfi.fr.

Toute demande sera traitée dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande.

3. Vous comprenez et reconnaissez qu'en remplissant et en soumettant votre CV à fin de candidature, vous acceptez le présent avis de confidentialité et notre droit de traiter les données, comme décrit dans les présentes.

4. Vos données seront communiquées à nos services, contractants et employés chargés de traiter et d'évaluer les candidatures.